

**Plan d'action
de la Régie du cinéma
à l'égard des personnes handicapées
du Québec**

2010-2011

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Depuis le 13 mars 1985, en vertu de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), ci-après la Loi, la Régie du cinéma exerce un mandat de surveillance et de contrôle sur les films commercialisés au Québec et sur les entreprises qui les mettent en marché avec comme mission de :

- protéger la jeunesse;
- fournir au public, notamment aux parents de jeunes enfants, l'information nécessaire pour faire des choix éclairés;
- protéger les droits relatifs à la propriété intellectuelle, notamment les droits de distribution;
- surveiller l'application de la *Loi sur le cinéma* dans les établissements assujettis.

Secteur d'activités

Pour accomplir sa mission, la Régie du cinéma

- classe tous les films distribués au Québec, qu'ils soient destinés à la présentation publique ou à un usage domestique;
- délivre, renouvelle, suspend et révoque des permis, à l'intérieur de sa juridiction, en vue d'encadrer les activités liées à la distribution et à la diffusion des œuvres cinématographiques;
- inspecte les établissements assujettis afin de s'assurer de l'application de la loi.

Actuellement, 49 employés travaillent à la Régie du cinéma.

2. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES

Un comité de travail a été mandaté pour réviser les plans d'action antérieurs, les réactualiser et les bonifier. Cette démarche permet de se réapproprier le dossier en vue d'une sensibilisation de l'ensemble du personnel aux mesures nécessaires à prendre pour l'accessibilité des documents et des services offerts par la Régie aux personnes handicapées. Ce comité, composé de membres des différentes directions, est responsable de la production et du suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Pratique d'accueil et accessibilité des lieux

La Régie reçoit rarement des visiteurs handicapés dans ses bureaux. Toutefois, l'accompagnement des visiteurs ainsi que l'assistance d'un employé pour l'aide à toutes démarches administratives de cette clientèle sont privilégiés.

Accès aux bureaux de la Régie :

- à l'entrée principale de l'édifice, des pictogrammes indiquent comment accéder à l'entrée adaptée située au 455, rue Ste-Hélène. Un interphone est relié à la réception ;
- deux ascenseurs munis de commandes facilement accessibles avec inscriptions en relief conduisent à la grande salle de réunion au deuxième étage. Un des ascenseurs est muni d'un système d'annonces vocales;
- à l'intérieur de l'édifice, un ascenseur dessert les étages du sous-sol au deuxième étage;
- les toilettes du deuxième étage et du sous-sol sont accessibles par fauteuil roulant.

Communication : accès aux services et aux documents

Documents publics

Tous les documents et formulaires sont disponibles (et téléchargeables) en format PDF qui permet de grossir le caractère de l'affichage.

Conformément au souhait du gouvernement de voir ses sites Web les plus interopérables et les plus accessibles possible, la Régie s'est assurée que son site Web est conforme aux principales normes d'accessibilité gouvernementale et du W3C.

Les travaux de normalisation du gouvernement en matière d'accessibilité aux personnes handicapées visent également les documents et formulaires téléchargeables. La Régie rend ses documents disponibles et accessibles via son site Web.

Par ailleurs, de nouveaux services en ligne, actuellement en développement, font l'objet de validations eu égard à la conformité aux normes du W3C (et, dans la mesure du possible et du raisonnable, du WAI¹) et aux normes gouvernementales.

La Régie s'est engagée à rendre publique une nouvelle déclaration de services aux citoyens. Cette démarche a été faite au début de l'année 2010 et cette déclaration mentionne que les locaux de la Régie sont facilement accessibles aux visiteurs à mobilité réduite et qu'une assistance leur est fournie pour toutes les démarches administratives.

Dans un souci de continuité, tous les documents (formulaires, dépliants) qui seront ultérieurement imprimés ou publiés feront l'objet d'une attention particulière afin qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées.

¹ WAI= Web Accessibility Initiative du W3C

Communications téléphoniques

Voici les moyens privilégiés :

- sensibilisation et formation des réceptionnistes (langage simple, parler clairement et lentement, utilisation du service de relais de Bell);
- assistance pour remplir tous les formulaires.

Sensibilisation, formation et embauche

La Régie est sensible aux objectifs gouvernementaux concernant l'embauche des personnes handicapées. Elle reste néanmoins dépendante des candidatures envoyées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Cette année, la Régie a renouvelé son initiative de faire appel à l'organisme Amalgame, une entreprise fondée, dirigée et animée par des personnes handicapées physiques, et lui a confié un contrat d'envoi massif de courrier.

3. ACTIONS À PRIVILÉGIER ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE 2011-2012

Démarche de sensibilisation

- Au courant de l'année 2010, la Régie a été approchée par le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA) afin d'examiner la possibilité de commander des produits et fournitures d'entreprises qui emploient une majorité de personnes vivant avec des limitations. La responsable des achats et des approvisionnements de la Régie a été sensibilisée afin qu'elle examine la possibilité de faire des achats auprès de ces entreprises.
- Dans un souci de sensibiliser son personnel à la réalité des personnes handicapées, la Régie prévoit publier sur son Intranet ce plan d'action. De plus, un document portant sur les types de déficiences, les caractéristiques et les techniques pour faciliter la communication ainsi que le lien du ministère des Services gouvernementaux (MSG) rendant disponibles des documents d'information sur les normes d'accessibilité pour un site Web ainsi que d'autres documents d'intérêts généraux (les « *Pièges communs de l'accessibilité* » et le « *Guide pour contenu accessible* »), seront également sur notre site intranet.

Plan d'évacuation

- Le plan d'évacuation a été étudié afin de vérifier s'il tenait compte des personnes handicapées ou à mobilité restreinte. Il sera diffusé, après sa révision, à l'ensemble du personnel.

Sondage auprès de la clientèle grand public.

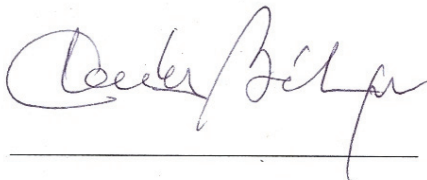
- Comme prévu dans notre présent plan stratégique (2009-2012), le sondage auprès de la population sera fait au courant de l'année 2011-2012. La Régie s'engage à sensibiliser la firme ayant le mandat de sonder notre clientèle à la nécessité de tenir compte, dans son échantillonnage, de toutes les catégories représentatives de la société, dont celle des personnes handicapées.

CONCLUSION

L'idée de constituer un comité chargé de réactualiser et de bonifier les plans d'action antérieurs implique une démarche de sensibilisation du personnel. Les membres du comité resteront à l'écoute des employés et tiendront compte des commentaires et des suggestions afin d'y apporter les améliorations futures lors du prochain plan d'action 2011-2012.

Dès son adoption par le Comité de direction, le présent plan d'action 2010-2011 fera l'objet d'une diffusion auprès de l'OPHQ et sera affiché sur le site web de la Régie.

Signature du président



Date

22 décembre 2010
